

Formation Raccourcie d'assistant-e en soins et santé communautaire CFC

- Demande de réduction de la durée de formation
- Demande de dispense de culture générale

Coordonnées de l'apprenti-e (Nom, Prénom, Date de naissance)

Demande de réduction de la durée de formation

Mon employeur et moi avons lu le document « Modèle de formation raccourcie » valable pour le canton de Fribourg dès le 1^{er} janvier 2018 et en acceptons nos droits et obligations respectifs.

Mon profil répond aux exigences définies dans ce concept de formation raccourcie, je me sens à même d'assumer la réduction d'une année de la durée initiale de cet apprentissage et mon employeur certifie par ailleurs qu'il prendra toutes les mesures pour garantir, dans le cadre de sa responsabilité, la réussite de ce contrat.

Nous avons pris note que le temps de travail cumulés de la pratique professionnelle en entreprise, des cours au sein de l'école professionnelle (1 jour de cours = 1 jour de travail) et des cours interentreprises correspondait aux indications du contrat d'apprentissage et que le salaire mensuel correspondait à l'ensemble des prestations susmentionnées.

Nous confirmons par ailleurs qu'aucune redevance n'est liée à ce contrat d'apprentissage.

Demande de dispense de culture générale

La copie du titre équivalent (autre CFC, diplôme ECG, maturité gymnasiale, autres) est annexée à ma demande.

Date et signature personne en formation

Date et signature entreprise formatrice

Le contrat d'apprentissage de durée raccourcie n'est valable qu'une fois validé, et pour autant qu'une décision de réduction ait été délivrée, par l'autorité cantonale.

Demande à envoyer avec le contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation, mais au plus tard jusqu'au 30 juin à :

Service de la formation professionnelle, Secteur 1, Derrière-les-Remparts 1, 1700 Fribourg